



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NAO 2019 :

POUR LE POUVOIR DE VIVRE !

Les Négociations Annuelles Obligatoires s'ouvrent dans un contexte social particulier. La Poste a l'obligation d'être au rendez-vous ! Pour la CFDT, les NAO ne doivent pas traiter uniquement de la compensation de l'inflation, mais de l'ensemble des éléments constituant le pouvoir de vivre.

Ce pouvoir de vivre commence par la prise en compte de l'impact des restructurations menées par La Poste. Elles entraînent l'éloignement des lieux de travail. Si la proposition d'augmenter de 5% les Indemnités Kilométriques (IK) est une nouvelle plutôt positive, la Poste doit répondre aux autres coûts supplémentaires que ces réorganisations engendrent :

- ▶ La CFDT demande une augmentation de la prise en charge des coûts des transports en commun et des déplacements individuels ;
- ▶ Le pouvoir de vivre c'est aussi parler du mal-logement. La CFDT demande l'ouverture d'un chantier....

Classe I et II : la revalorisation du point est la seule et unique priorité !

La proposition de La Poste d'une augmentation générale de 1,40% (dont 0,9% de valorisation de la valeur du point) pour les salariés de classe I et II, peut paraître décente au regard du taux d'inflation de 1,23%. Cependant cela ne correspond pas à la réalité budgétaire des postiers ! La Poste doit réajuster sa proposition et surtout augmenter la valeur du point qui, seule, apporte des avancées aux postiers. Son augmentation doit correspondre à minima au taux d'inflation, soit 1,23% et non pas 0,9%.

- ▶ Pour la CFDT, c'est uniquement la valeur du point qui assure la garantie d'une augmentation durable de la rémunération des postiers. La CFDT demande une augmentation générale de 2% !

Gain à promotion : La Poste doit faire mieux.

Le gain à promotion du II.3 vers le III.1 reste toujours un irritant même si La Poste considère avoir fait des efforts. L'actuelle augmentation n'est pas, pour la CFDT, à la hauteur des modifications des missions.

Cette problématique se retrouve tout au long de l'évolution sur la classe III.

- ▶ La Poste doit revaloriser toutes les promotions sur ce parcours de carrière et faire correspondre la reconnaissance financière à l'évolution de l'encadrement.

L'élaboration de vrais Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) doit devenir la priorité de La Poste !

La rémunération des cadres n'intéressent pas La Poste.

L'art du grand flou ? C'est pour eux ! Il est temps d'opérer un changement de cap !

Percutés par de fortes et incessantes réorganisations, les cadres se perdent dans les méandres de la rémunération « postal-postale ».

Les propositions de La Poste ne répondent même pas à l'impact de l'inflation ! La CFDT rappelle également que les NAO concernent tous les postiers, groupes B compris !

- ▶ La transparence doit être inscrite, sans ambiguïté, dans le prochain accord NAO. Les éléments de rémunérations et l'explication des montants octroyés doivent faire l'objet d'un entretien individuel.
- ▶ Une revalorisation de l'enveloppe « augmentation générale » est nécessaire : tous les cadres font face aux coûts liés à l'inflation. La valorisation des efforts individuels doit faire l'objet d'un budget complémentaire et non pas ponctionné sur la part générale.
- ▶ Un effort tout particulier est à faire pour les classes III dont les minima conventionnels doivent aussi être réévalués
- ▶ Le système des parts variables est à revisiter via l'augmentation des cibles et du seuil minimum.

Les NAO ne traitent pas le fond du sujet de la rémunération, particulièrement pour les cadres : le système de rémunération est complexe, rigide et s'avère à bout de souffle. Il ne correspond plus ni aux réalités économiques ni à l'évolution des métiers.

- ▶ La CFDT demande une révision totale de la NGC (Nouvelle Gestion des Cadres)
- ▶ Pour la CFDT, le traitement des écarts de salaires entre nouveaux embauchés et postiers expérimentés, dans certains métiers, est prioritaire.

POUR LA CFDT, LES NAO DOIVENT ALLER PLUS LOIN QUE LE TRAITEMENT DE L'INFLATION.

La CFDT première organisation sur les territoires est la seule à pouvoir défendre les intérêts des postiers.



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Métier :

Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre